



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget, comptes publics et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 75875

Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'évolution du service public des douanes, avec la réforme dite de « modernisation du dédouanement ». Cette réforme se traduit par la disparition d'une majorité des contrôles physiques au profit d'audits permettant aux entreprises de bénéficier de « certifications ». Cette évolution répond aux exigences de la mondialisation qui vise à permettre la libre circulation des marchandises et donc à supprimer les contraintes, dont celles des contrôles. De fait, cela revient à privatiser une part de plus en plus importante du service public des douanes, qui plus est dans un domaine essentiel de la sécurité de la population et de notre territoire. Elle vise aussi à faciliter l'objectif de réduction des effectifs des personnels douaniers, dans le cadre de la RGPP. En quelques années, la région havraise aura ainsi subi les suppressions des bureaux de proximité de Fécamp, Caudebec-en-Caux, Honfleur et, en 2010, 15 emplois seraient supprimés au Havre, dans le cadre d'une réduction des effectifs de 1 200 au plan national. Cela n'empêche pas les douanes de recevoir la charge du contrôle documentaire des pêches ou de missions assumées, avant sa « réforme », par la DGCCRF. La réduction de ses moyens, année après année, alors que la circulation des marchandises - dont on sait qu'une part importante comporte des risques pour la santé et la sécurité - n'a jamais été aussi importante, inquiète même la Cour des comptes dans son dernier rapport. Il lui demande donc si cette politique de RGPP, au-delà du message porté par quelques opérations médiatiques, permet toujours au service des douanes d'assumer, au niveau requis par les enjeux actuels, son rôle économique (fiscal), de police des marchandises (contrôles) et social auprès de notre pays et de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) s'est engagée dans un processus de modernisation du dédouanement qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises tout en renforçant la protection du consommateur. La DGDDI adapte le maillage de ses bureaux de douane sur l'ensemble du territoire en tenant compte de la réalité des flux économiques et des prévisions de développement local des activités d'importation et d'exportation. Guidée par les évolutions communautaires et s'appuyant sur la dématérialisation des déclarations en douane à travers l'application Delt@, cette modernisation a permis d'offrir aux opérateurs une simplification des formalités et une plus grande fluidité des échanges. Le soutien aux acteurs du commerce international, qui repose sur une démarche partenariale, consiste pour la douane à auditer les entreprises en amont afin d'adapter le niveau de contrôle aux risques réels. Les opérateurs économiques agréés (OEA) auxquels un niveau de confiance élevé, réévalué périodiquement, est reconnu bénéficient de facilitations de manière à faire porter la pression de contrôle sur les opérations à risque, et notamment, celles portant sur les marchandises soumises à des normes techniques et sanitaires. Cette politique rénovée des contrôles, qui privilégie la qualité des vérifications physiques plutôt que leur nombre, est rendue possible par le recours à des outils de haute technologie, la généralisation de techniques d'analyse de risque et des méthodes de ciblage pointues. En modernisant ainsi ses méthodes d'intervention, la douane concilie bien ses missions économique et de protection, dont la cohérence et la complémentarité ont été réaffirmées dans son contrat

pluriannuel de performance 2009-2011. Dans ce contexte, la douane reste très exigeante au regard de ses missions de protection des consommateurs. Plus que jamais, elle exerce son action en collaboration permanente avec les autres administrations compétentes de l'État, en particulier avec les services sanitaires et ceux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Par ailleurs, la mise en service, le 1er janvier 2011, du programme européen Import Control System (ICS), qui vise à sécuriser les flux de marchandises avant même leur arrivée sur le territoire communautaire, doit permettre de développer encore davantage les techniques d'analyse de risque et de renforcer l'efficacité des contrôles mis en oeuvre. Les services douaniers du Havre, de par leur implantation sur la principale plate-forme portuaire française, participeront pleinement à cette nouvelle mission de sécurisation des échanges internationaux. S'agissant des emplois, la DGDDI, comme l'ensemble des autres administrations, participe à l'effort collectif de réduction des effectifs, chiffré à 1 116 équivalents temps plein travaillé (ETPT) sur les années 2009-2011, dont 360 en 2010. Dans la région havraise, la rationalisation du réseau a conduit aux fermetures des bureaux de Fécamp et de Caudebec en 2008 et du bureau de Honfleur en 2010, justifiées par une activité de dédouanement très réduite. En parallèle, afin de tenir compte de l'évolution du trafic de la plate-forme portuaire havraise, la direction interrégionale a pu renforcer le bureau du Havre port, dont l'effectif augmente de 10 ETPT en 2010 par rapport à l'année précédente (180 ETPT contre 170). En définitive, la réforme du dédouanement s'inscrit dans une politique d'ensemble de modernisation qui doit permettre à la DGDDI d'assurer pleinement ses missions fiscale, économique et de protection dans un contexte budgétaire contraint et des exigences de sécurité de plus en plus fortes. Les résultats de l'année 2009, caractérisés par la deuxième meilleure performance des dix dernières années pour les saisies de stupéfiants et la saisie de 7 millions d'articles de contrefaçons, soit 10 % de plus que l'année précédente, attestent de l'efficacité de son dispositif et de son rôle majeur dans la lutte contre les grands trafics illicites.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75875

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3799

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12209